

Image not found or type unknown



## Classification poste technicien

Par **Tydav**, le **28/01/2013** à **13:25**

Bonjour,

Je travail en édition (convention collective nationale DE L'ÉDITION).

Embauché en technicien T1 en 2008, j'ai toujours effectué des tâches relevant du niveau T2 et T3.

Ma demande de passage de T1 à T2 en 2011 n'a pas aboutie.

Suis-je en droit de demander mon passage de T1 à T3 ?

Dois-je obligatoirement passer par T2 (comme l'on me le fait croire au sein de mon entreprise) ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **17:54**

Bonjour,

Pas forcément, tout dépend des fonctions effectuées...